

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 24 avril 2023**

Présents :

Mmes et MM. Gaëlle BENISTANT, Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Laure MATHIEU, Alexandre PICAT, Audrey ROUSSET, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI

Excusés : Mmes et MM. Fabien ALLEYRON BIRON, Christèle BARET, Marlène GUICHARD, Nathalie LYONNE, Jean-Michel OLIVE, Benjamin OUVRARD

Procurations : Mme Sylvie FUGIER donne procuration à M. Albert BUISSON

Secrétaire de séance : Mme Laure MATHIEU

Président de séance : M. Albert BUISSON

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05 le quorum étant atteint. Il donne lecture de l'ordre du jour et propose à l'assemblée délibérante d'ajouter un point à ce dernier relatif à l'autorisation de régler les frais d'expertises du tribunal dans le cadre de l'arrêté de péril d'un bâtiment au hameau de Caminière.

L'ensemble des membres du conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1. Désignation d'une secrétaire de séance

Madame Laure Mathieu se propose pour être la secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (27/03/23)

Le compte-rendu du conseil municipal du vingt-sept mars deux mille vingt-trois est adopté à l'unanimité des membres présents

3. Demande de permis de construire d'un bâtiment agricole secteur de Bivan

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la demande de permis pour la construction d'un bâtiment agricole avec une couverture photovoltaïque de 2 300 m² en vue d'abriter des bovins, du fourrage et du matériel agricole. Ce bâtiment n'est pas déclaré ICPE (moins de 50 bêtes).

Inquiétudes de la commune : Le demandeur n'est pas propriétaire du terrain, l'implantation du bâtiment est trop éloignée du siège d'exploitation, le réseau d'irrigation est sous le bâtiment, le terrain ne dispose pas de défense incendie, la parcelle n'est pas desservie par les réseaux d'eau potable et d'électricité.

Monsieur le maire précise également qu'il a contacté le bureau d'études et a transmis un courrier récapitulatif des remarques. Ce dernier a également été transmis, pour information, au pétitionnaire.

La DDT a émis un avis défavorable.

4. Demande de permis de construire d'un bâtiment agricole secteur de la Croix Rouge
Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la demande de permis pour la construction d'un bâtiment agricole avec une couverture photovoltaïque de 2 300 m² pour abriter des bovins, du fourrage et du matériel agricole. Le bâtiment sera perpendiculaire à celui déjà existant, le long du chemin Carret. Il sera installé à plus de cent mètres des habitations les plus proches. Ce bâtiment est un établissement classé ICPE (plus de cinquante bêtes – demande à faire auprès de la préfecture) qui devra faire l'objet d'une autorisation Préfectorale (en cours d'instruction).

Inquiétude de la commune : Quatre projets de ce type sont en cours sur la commune entraînant un mitage et une interrogation par rapport au futur Z.A.N.

5. Règles de désignation des délégués communaux pour les élections sénatoriales

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que l'élection des cinq sénateurs de l'Isère aura lieu le dimanche 24 septembre 2023 en Préfecture. Les sénateurs sont élus par un collège électoral spécifique (grands électeurs) composé des députés, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux.

Les conseils municipaux de toutes les communes devront impérativement se réunir le vendredi 9 juin afin d'élire leurs délégués titulaires et suppléants.

Pour une commune de la taille de L'Albenc (entre 1000 et 8999 habitants) le nombre de délégués est de trois titulaires et trois suppléants par scrutin de listes composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les membres du conseil doivent constituer une ou plusieurs listes avant le 09 juin 2023 (liste à remettre au Maire).

6. Point sur le projet de transition énergétique des bâtiments communaux, délibérations de demandes de subventions

Monsieur le maire présente la proposition du bureau d'études DC Energie (Dauphiné conseil énergie) et donne lecture des informations :

- Ensemble Mairie-Ecole-MJC

Objectifs : Réduction des consommations de 40% et sortie des énergies fossiles

Travaux :

- . Changement du générateur
 - * Option 1 : Remplacement du générateur par une chaudière à bois déchiqueté,
 - * Option 2 : Remplacement du générateur par une pompe à chaleur pour l'ensemble du bâtiment (distribution inchangée)
- . Isolation des combles,
- . Reprise de la toiture et rénovation de l'isolant des rampants,
- . Isolation des planchers bas,
- . Changement des menuiseries du rdc (Mairie, MJC, Salle de classe),
- . Installation de 24kWc de panneaux photovoltaïques.

- Salle polyvalente

Objectif : Rénovation énergétique trop coûteuse pour l'économie énergétique et financière, Quelques améliorations sans objectif réglementaire

Travaux :

- . Reprise des plafonds, création d'un faux plafond isolé plus bas,
- . Reprise de l'éclairage,
- . Création d'une ventilation sur sonde CO2 pour la salle principale,
- . Murs extérieurs

*Option 1 : Embellissement sans isolation

*Option 2 : Isolation par l'extérieur

. Menuiseries :

- Option 1 : Remplacement des portes
- Option 2 : Remplacement des portes et de l'ensemble des menuiseries

- **Ancienne poste**

Objectifs : Réduction des consommations de 40% et rendre les locaux indépendants énergétiquement,

Travaux :

- . Remplacement des menuiseries du local infirmier,
- . Isolation des combles,
- . PAC double service pour le logement,
- . Robinets thermostatiques pour les radiateurs du logement,
- . PAC air/air pour le local infirmier,

Le dossier technique n'étant pas encore finalisé par le bureau d'études, l'approbation du projet et les demandes de subventions seront faites ultérieurement.

7. Point sur le changement de prestataire pour la livraison de gaz à la salle des fêtes et à l'église

Monsieur le maire rappelle que la commune a changé de prestataire concernant l'achat de gaz. Aujourd'hui nous travaillons avec l'entreprise Vitogaz.

Le remplacement de la cuve de la salle des fêtes est prévue le 05/05/23, et le remplacement de la cuve de l'église 2^{ème} est prévue dans la première quinzaine de mai 2023.

8. Information sur la distribution des pièges à frelons asiatiques

Une commande de 100 pièges a été faite. Une première livraison de 50 pièges est arrivée et a été distribuée.

La deuxième livraison est prévue mercredi 26/04 après-midi.

9. Information sur l'appel à projet de l'Etat pour équiper les classes maternelles de matériel informatique

La commune a été retenue dans le cadre de cet appel à projet. La notification devrait bientôt nous parvenir.

10. Préparation d'un journal municipal de 4 pages pour présenter le budget 2023

Un journal de quatre pages est en cours de réalisation pour présenter aux habitants le budget 2023. Une note annexe relative aux taux d'imposition sera incérée dans le journal de la commune..

11. Point sur le PLUi

Monsieur le maire présente les informations relatives au schéma des eaux pluviales, de la carte des aléas et de l'inventaire du patrimoine. Quelques éléments vont être modifiés pour donner suite à un nouveau relevé. Ces modifications sont plutôt favorables pour notre commune.

12. Point sur le CISPD (prévention et sécurité)

Présidé par la vice-Présidente de SMVIC, Mme Nicole DI MARIA, le Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD) est « le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes »

Composition du CISPD :

- . Présidé par le président de l'intercommunalité ou son représentant (Nicole DI MARIA),
- . Le Préfet et le procureur de la République, ou leurs représentants,
- . Le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- . Des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet (Gendarmerie, Provoiseurs de collèges et de Lycées).

Une réunion du secteur de VINAY a eu lieu le 06/04/23 en mairie de Vinay.

Une réunion plénière de mise en place du CISPD est prévue le 08/06/23 à 18h00, salle du Conseil à SAINT MARCELLIN.

13. Point sur le projet d'irrigation

Les travaux devraient être achevés pour le 15/05/23. Une inauguration est prévue le samedi 24/06/23 à 11h00 sur le site de la station de pompage vers le pont de ST GERVAIS.

14. Délégation du conseil municipal pour autoriser le maire à régler les frais de justice supérieurs à 1000 € (2023_04_22D)

La délibération de délégation du Conseil Municipal au Maire du 11 juin 2020 n° 20200611DELIB1 prévoit d'autoriser monsieur le maire à payer les frais de justice inférieurs à 1 000 €.

Suite à l'arrêté de péril d'un bâtiment agricole au hameau de Caminière, les frais de l'expert judiciaire désigné par le tribunal administratif s'élèvent à 1 150 €. Il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour autoriser monsieur le maire à procéder au règlement de cette facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

décide : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

d'autoriser monsieur le Maire à procéder au règlement de la facture relative aux frais d'expertise concernant l'arrêté de péril,

d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

15. Questions diverses

Agent comptable

départ en retraite au 1^{er} juillet 2023, un pot de départ sera Organisé le 7 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Secrétaire de séance
Laure MATHIEU

Le maire,
Albert BUISSON